

1

( N<sup>o</sup> 8. )

---

## Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1838.

---

*DISCOURS DU ROI pour l'ouverture de la session 1838-1839. — Adresse de la Chambre, en réponse au discours du Roi. — Réponse de Sa Majesté à l'adresse de la Chambre.*

---

### DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Les relations de bonne amitié que j'ai établies avec les puissances continuent à subsister. Des traités de commerce et de navigation ont été conclus avec la France et la Porte-Ottomane. Des négociations sont ouvertes avec d'autres puissances dans le même but : nous en attendons également un résultat favorable.

Nos différends avec la Hollande ne sont point encore arrangés; les droits et les intérêts du pays sont la règle unique de ma politique; ils ont été traités avec le soin qu'exige leur importance; ils seront défendus avec persévérance et courage.

Vous serez immédiatement saisis des budgets généraux de l'État pour l'exercice 1839. Les développemens dont ils sont accompagnés vous en rendront l'examen facile.

Des dépenses extraordinaires considérables devront continuer à grever le pays pour conserver nos forces militaires sur un pied convenable. Cependant, Messieurs, il ne vous est proposé, pour le moment, aucune charge nouvelle.

Rien n'est changé dans la force numérique et la position de l'armée qui menace notre frontière du Nord; l'état de notre armée doit aussi demeurer le même.

Les troupes continuent à mériter, par leur discipline, leurs progrès dans les manœuvres et le bon esprit qui les anime, notre approbation et notre sollicitude. Les réunions annuelles dans les camps exercent, à cet égard, la plus salutaire influence.

Dans les garnisons, l'instruction, la santé et le bien-être du soldat sont l'objet de soins constans.

La dernière session a doté l'armée de deux lois impatiemment attendues

et accueillies avec empressement. Celle qui concerne les pensions militaires a paru susceptible d'une application plus étendue; un projet supplémentaire sera, en conséquence, soumis à vos délibérations.

Il en sera de même d'une partie de la nouvelle législation militaire, dont la rédaction a été confiée à une commission spéciale.

Mon Gouvernement a fait usage de la loi du 25 mai dernier, par laquelle il était autorisé à contracter l'emprunt pour la continuation des travaux du chemin de fer. Cet emprunt, conclu à un taux favorable, a consolidé le crédit national et raffermi la confiance publique.

La cherté des blés avait alarmé les consommateurs; mais les renseignemens recueillis sur les produits de nos récoltes sont de nature à dissiper les craintes.

Des efforts multipliés sont dirigés vers l'amélioration et l'extension de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; ils contribuent à répandre l'aisance dans les diverses classes des habitans et à cimenter la concorde.

La culture des arts continue à s'étendre. Les succès obtenus par les artistes distingués qui honorent la patrie, les récompensent de leurs travaux.

Les encouragemens que vous avez votés pour la construction des navires et pour la pêche, ont donné des développemens à cette branche importante de la richesse nationale.

Nos moyens de communication s'améliorent et se complètent; les travaux publics de tout genre ont reçu une vive impulsion; partout les communes et les provinces joignent leurs efforts à ceux de l'État.

Une grande partie de la tâche que le Gouvernement a acceptée en vous proposant de décréter un système de chemins de fer, est accomplie; la nouvelle administration qu'exige l'exploitation des lignes livrées à la circulation, est constituée; les études et les travaux se poursuivent avec ensemble et activité.

Une expérience de quelques années vous a servi à améliorer notablement, par une loi récente, l'organisation du jury en matière de répression.

J'appelle votre attention, Messieurs, sur les projets de loi destinés à régler la compétence judiciaire et la circonscription cantonale: la discussion de ces lois est d'autant plus urgente qu'elles tiennent en suspens l'organisation définitive des tribunaux de paix.

La discussion du projet de loi sur le duel, déjà adopté par le Sénat, n'est pas moins urgente: cette loi et une nouvelle loi sur les injures et les diffamations, dont le projet vous sera présenté pendant la session actuelle, produiront, je l'espère, un effet salutaire et préviendront le retour de fâcheux excès.

L'œuvre de l'amélioration des prisons se poursuit avec persévérance. Un projet de loi vous sera incessamment présenté pour l'établissement d'un pénitencier spécial pour les jeunes délinquans.

Les institutions de bienfaisance ont reçu de nombreux encouragemens: des subsides ont été accordés aux divers instituts de sourds-muets et d'aveugles, et, en général, aux établissemens destinés à soulager la véritable indigence. Le régime des maisons d'aliénés est sur le point de subir une réforme salutaire; les conseils provinciaux se sont montrés animés des meilleures intentions à cet égard, et le Gouvernement ne négligera aucun moyen de seconder les améliorations dont l'urgence est si généralement reconnue.

L'émulation pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse produit d'heureux résultats. La loi sur l'instruction primaire et moyenne, des améliorations à la législation sur l'enseignement supérieur qui vous seront proposées, et plusieurs autres projets d'une haute importance, vont être l'objet de vos travaux.

L'activité que vous avez su imprimer à vos délibérations rendra la session dans laquelle vous entrez profitable au pays, en le dotant des lois importantes qu'il attend encore. C'est ainsi, Messieurs, que vous vous assurerez de nouveau sa reconnaissance, et que vous répondrez à ma vive sollicitude pour tout ce qui peut augmenter son bien-être moral et matériel.

---

## ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU ROI.

SIRE,

La nation ne pouvait douter que V. M. ne partageât, à l'égard de nos différends avec la Hollande, les sentimens qui l'animent elle-même. Elle savait que c'est avec persévérance et courage que vous défendriez, Sire, les droits et les intérêts du pays. Mais cette éclatante manifestation de la pensée nationale qui est partie de votre trône, était bien faite pour exciter l'enthousiasme qui a accueilli vos paroles. En nous révélant cette unanimité entre le Gouvernement et le pays, elle nous a dit quelle est notre force.

Nos droits, Sire, sont ceux que toute nation doit révéndiquer : son unité, l'intégrité de son territoire ; ils reposent sur cette antique nationalité que le peuple Belge n'a fait que reconquérir en 1830.

Ces droits avaient été méconnus en 1831, et si la Belgique, en présence des calamités qui menaçaient alors l'Europe, avait consenti aux plus douloureux sacrifices, ce n'était que sous la garantie formelle donnée par les cinq puissances d'une exécution *immédiate*, qui nous aurait mis à l'abri de toutes vicissitudes. Mais les puissances ont reculé devant l'accomplissement de cette garantie ; et le Gouvernement hollandais, loin d'adhérer à des stipulations arrachées au pays et à V. M., a préféré les repousser et spéculer sur le temps, afin de faire tourner les événemens au profit de sa cause.

Se plier aux dures conditions d'un traité de circonstance que refuse, pendant de longues années, une puissance adverse, ce n'est pas contracter l'engagement d'en subir, exclusivement et sans terme, toutes les chances défavorables. L'exécution immédiate, qui était une des conditions essentielles de l'acceptation du traité, et qui seule aurait pu placer la Belgique dans la dure nécessité de voir mutiler son territoire, n'ayant pas eu lieu par le fait de la Hollande, autant que par la tolérance des puissances médiatrices, les choses ne sont plus entières sur ce point ; depuis lors, le temps a consolidé, entre nous et nos compatriotes du Luxembourg et du Limbourg, des liens tellement intimes, qu'on ne pourrait les rompre sans méconnaître ce qu'il y a de plus sacré dans le droit des gens. Mais les paroles de V. M. nous ont donné lieu de croire que le projet de nous imposer une dette que nous n'avons pas contractée, de morceler nos provinces,

et de briser l'union séculaire de leurs habitans. n'était pas abandonné. Cependant, les erreurs commises dans le partage des dettes du Royaume des Pays-Bas sont aujourd'hui manifestes; et une expérience de huit années a démontré que les anciens et intimes rapports du Limbourg et du Luxembourg avec les autres provinces belges, faisaient le bonheur de toutes, sans troubler la paix d'aucune contrée de l'Europe.

Depuis quatre siècles, le Luxembourg est uni à la Belgique. La révolution belge n'a point opéré sa réunion aux autres provinces; elle n'a fait que la maintenir. Cette province, bien que qualifiée de grand-duché, n'a jamais été régie comme état allemand. Les actes organiques et publics du Gouvernement des Pays-Bas ont constitué les neuf provinces méridionales, conformément à leur existence antérieure, sans établir aucune distinction pour le Luxembourg. La Belgique n'a rien ajouté à leurs limites, elle s'est séparée des provinces du Nord; elle a voulu un Roi pour elle-même; elle a reconnu les droits militaires de la Confédération germanique, seuls droits exceptionnels établis sur le territoire des Pays-Bas; elle les a reconnus tels qu'ils subsistaient depuis quinze ans.

La province de Limbourg a été constituée dans ses limites actuelles en vertu de traités. Les anciennes enclaves ont été échangées contre d'autres enclaves situées en Hollande.

La Belgique n'a donc été mue par aucun esprit d'envahissement; aujourd'hui encore, elle ne veut que conserver des concitoyens qui lui sont unis par une longue communauté.

Si, dans le traité définitif à intervenir, des sacrifices pécuniaires équitables étaient nécessaires, indépendamment de notre part légitime dans la dette des Pays-Bas, nous sommes prêts à y consentir pour donner un gage de paix; mais la Hollande doit renoncer à tout esprit d'envahissement sur des populations qui veulent rester Belges, et dont l'antipathie serait, pour elle, une source permanente d'embarras.

Nous en avons la confiance, Sire, les puissances sentiront la justice de notre cause. La France ne refusera pas son appui à la Belgique, dont les institutions sont semblables aux siennes, et qui lui est unie par tant de liens; elle ne négligera pas la force morale dont elle dispose, et qu'elle pourrait perdre à la longue, si les peuples, même les plus rapprochés de ses frontières, devaient subir un système qui ne tiendrait aucun compte ni des souvenirs, ni des habitudes, ni des sentimens nationaux qui attachent les hommes entre eux et constituent le véritable droit des gens. La Grande-Bretagne, à laquelle la Belgique tient également par des liens étroits, n'oubliera pas qu'elle recueille de nombreux avantages de notre nationalité; et dans cette nationalité même, les autres grandes puissances, qui, avec la France et la Grande-Bretagne, composent la conférence, et qui depuis 8 ans ont pu apprécier les intentions pacifiques et le caractère loyal du peuple Belge, trouveront une garantie de paix pour l'avenir.

Nous sommes prêts, Sire, à acquiescer à des arrangemens qui s'accorderaient avec notre honneur et notre situation actuelle. Mais, si l'emploi d'une force abusive tendait à priver de leur patrie des concitoyens qui ne veulent pas cesser de l'être, nous nous tiendrions plus serrés encore autour du trône de V. M.; nous ne reculerions devant aucun sacrifice pour la défense du pays, et nous déclinierions la responsabilité d'événemens de nature à épuiser le crédit public, à l'aide duquel seulement peuvent se réaliser nos vœux sincères de conclure avec nos voisins du Nord une paix durable.

La bonne discipline de nos troupes, leurs progrès dans les manœuvres et l'esprit patriotique qui les anime, prouvent ce que nous avons à attendre d'elles pour le maintien de nos droits. Les besoins de l'armée ne manqueront pas d'être l'objet de notre vive sollicitude.

Nous avons appris avec satisfaction, Sire, que de nouvelles relations ont été formées entre votre Gouvernement et diverses puissances étrangères. Les traités de commerce et de navigation avec la France et la Porte-Ottomane, ainsi que les autres traités que V. M. nous fait espérer, seront examinés avec toute l'attention qu'ils méritent. Nous avons la confiance que, dans le traité à intervenir avec la Hollande, la navigation de l'Escaut sera garantie de toute entrave.

La vive impulsion donnée aux travaux publics et spécialement à la grande entreprise du chemin de fer, nous permet d'espérer dans quelques années la fin de cette œuvre nationale. La négociation de l'emprunt autorisé par la loi du 25 mai dernier, en prouvant de plus en plus la solidité de notre crédit et la confiance qu'il inspire, contribuera à faire atteindre ce résultat.

Le pays a apprécié les effets de la loi récente sur l'organisation du jury, ainsi que les soins du Gouvernement de V. M. et des conseils provinciaux pour toutes les institutions de bienfaisance. Les bons résultats produits par l'émulation pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, sont généralement reconnus. Les lois relatives à l'instruction primaire et moyenne, celle sur les améliorations à apporter à l'instruction supérieure, fixeront notre sérieuse attention.

Nous sommes heureux, Sire, d'être informés que les renseignemens recueillis sur le produit de nos récoltes, sont de nature à dissiper les craintes que l'on avait conçues sur la cherté des blés. Les progrès de l'agriculture, du commerce, des manufactures, de la pêche et de la navigation; le développement des sciences, des lettres et des arts, prouvent les bienfaits que la Belgique recueille chaque jour de sa nationalité et contribuent à fortifier l'amour de la patrie.

Sire, la Chambre des Représentans examinera soigneusement les projets de lois qui lui sont annoncés, et V. M. peut compter sur son concours à toutes les mesures que réclament les besoins du pays.

\*\*\*

## RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

L'unanimité des sentimens que le pays manifeste est un signe certain de son attachement inaltérable à sa nationalité et de son amour pour ses institutions.

Je vois avec plaisir que les efforts de mon Gouvernement pour le développement de la prospérité publique et de tout ce qui honore la patrie, sont justement appréciés.

Je reçois avec satisfaction, Messieurs, les assurances que me donne la Chambre des Représentans, de son concours à toutes les mesures que réclament les besoins du pays.